

## Communiqué de presse

- **La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) a discuté de différents projets fiscaux lors de son assemblée générale annuelle avec le Conseiller fédéral Merz; elle demande que soit créée une base légale pour une commission de contrôle Harmonisation fiscale**
- **Pour la CDF, il ne fait nul doute que malgré les contestations, Madame Eveline Widmer-Schlumpf continuera de mettre en œuvre sa politique objective, axée sur la résolution des problèmes, également en tant que membre du Conseil fédéral.**

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances a tenu son assemblée annuelle ordinaire les 8 et 9 mai 2008, à Bâle, sous la présidence de Christian Wanner, directeur des finances du canton de Soleure et en présence du Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz et de l'ancienne présidente de la CDF, la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf.

Des projets fiscaux actuels ont été évoqués au cours d'une discussion avec le Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz. Du point de vue de la CDF, il convient désormais d'entreprendre en priorité la réforme fondamentale de **l'imposition de la famille**. La CDF a déjà pris position le 31 mai 2007 au sujet du système d'imposition des couples mariés. La CDF a recommandé de poursuivre en première ligne le système du «*Splitting*» et en deuxième ligne le système du «*Nouveau barème double*». L'imposition individuelle modifiée ainsi que le droit d'option pour les époux n'ont trouvé aucun soutien au sein de la CDF.

Etant donné que la deuxième réforme de l'imposition des sociétés n'a été adoptée qu'à une faible majorité lors de la votation du 24 février 2008, la CDF considère qu'un autre projet ne constitue pas une priorité dans l'immédiat. A long terme, il convient malgré tout d'étudier comment l'imposition des sociétés peut être adaptée de sorte à préserver et à renforcer les bonnes conditions d'implantation des entreprises en Suisse. Les cantons ainsi que la Confédération doivent pouvoir faire face à la compétition fiscale internationale qui ne cesse de se durcir.

La CDF est d'avis que **l'imposition des sociétés** doit prendre en compte les objectifs suivants:

- La réforme doit non seulement préserver mais également renforcer la position de la Suisse face à la concurrence internationale et à la compétition fiscale internationale.
- La réforme doit garantir la sécurité du droit concernant l'imposition vis-à-vis de l'étranger.

Il convient de tenir compte des directives suivantes:

- L'autonomie fiscale cantonale doit être préservée;
- le financement des budgets publics doit être garanti;
- les principes de la RPT doivent être respectés;
- la constitutionalité de l'imposition doit être garantie;
- la neutralité de la forme juridique de l'imposition doit être prise en compte.

La CDF a discuté longuement de la proposition d'un groupe de travail visant à instaurer une **commission de contrôle LHID** sur une base légale au niveau fédéral. La CDF demande au DFF et au Conseil fédéral de réexaminer cette question et de soumettre une proposition en ce sens au Parlement.

Lors de l'assemblée de Bâle, la CDF a fait ses adieux à son ancienne présidente, **la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf**. Madame Eveline Widmer-Schlumpf représentait le canton des Grisons au sein de la CDF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Elle a rejoint son Directoire le 20 janvier 2000 et le présidait depuis septembre 2001. Les membres de la CDF ont apprécié Eveline Widmer-Schlumpf en tant que collègue et présidente compétente, déterminée et experte dans le domaine politique. Ils sont convaincus que malgré les contestations, elle continuera de mettre en œuvre sa politique objective, axée sur la résolution des problèmes, également en tant que membre du Conseil fédéral.

Bâle, le 9 mai 2008

Informations:

- Conseiller d'Etat Christian Wanner/SO, président de la CDF
- Conseiller d'Etat Peter Hegglin/ZG, vice-président de la CDF